

ARRETE

ARRETE N° 2024-0-123

Retrait de délégation de fonctions à Madame DEJOUR Valérie, 2^{ème} adjointe

Le Maire de la Commune d'YZERON,

- . Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-18, L 2122-20,
- . Vu le Procès-verbal de l'installation du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020, relatif à l'élection du Maire et des Adjoints,
- . Vu l'arrêté n° 2020-0-034 en date du 4 juin 2020, portant délégation de fonctions à Madame DEJOUR Valérie, 4^{ème} adjointe, pour gérer les affaires en matière de « urbanisme - habitat et cadre de vie »,
- . Vu l'arrêté n° 2024-0-011 en date du 26 janvier 2024, positionnant Madame DEJOUR Valérie, en qualité de 3^{ème} adjointe, pour gérer les affaires en matière de « urbanisme - habitat et cadre de vie »,
- . Vu l'arrêté 2024-0-102 en date du 12 septembre 2024 positionnant Madame DEJOUR Valérie, en qualité de 2^{ème} adjointe, pour gérer les affaires en matière de : « urbanisme - habitat et cadre de vie »,

ARRETE

ARTICLE 1 – Toutes les délégations consenties à Madame DEJOUR Valérie, lui sont retirées.

ARTICLE 2 - Les arrêtés 2020-0-034, 2024-0-011, 2024-0-102, sont abrogés.

ARTICLE 3 - La Secrétaire générale de Mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera :

- inscrit au registre des actes de la Mairie,
- affiché,
- transmis à Madame la Préfète,
- transmis à Monsieur le Receveur Municipal,

FAIT à YZERON, le 25/11/2024
La Maire,
Agnès NELIAS



La Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
transmis en préfecture le 26 NOV. 2024
affiché le 26 NOV. 2024